

Négociations tarifaires du GATT - 1960/61

Concessions tarifaires demandées par le Portugal à la Turquie

N ^o . de la position tarifaire	N ^o . statistique	Désignation des produits (1)	Taux actuel de droit	Taux demandé
Ex. 59.04	59.04.20	Ficelles, cordes et câbles, tressés ou non (dont le diamètre soit de 5 mm et au-dessus)	10%	5%
59.05		Filets, fabriqués à l'aide de matières reprises au n ^o . 59.04, en nappes, en pièces ou en forme; filets en forme pour la pêche, en fils, ficelles ou cordes	75%	35%

/MF (1) - Bal. Int. des Douanes - 133. Turquie (3^e édition - Nov. 1958)

Le gouvernement portugais se réserve le droit de proposer éventuellement de nouvelles demandes au cours des négociations et de modifier celles qui sont comprises dans la liste ci-dessus.